

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-trois, le 1 ^{er} mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la	
En exercice	15	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
Présents	15	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
Votants	15	VENDRASCO, Maire.
Absents	0	
Exclus	0	
Date de convocation 22 Février 2023	Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.	
Date d'affichage 24 Février 2023	Etaient absents excusés :	
DEL 20230301-010	Etaient absents : /	
OBJET :	Exclus : /	
Affectation du résultat 2022	Procurations : <i>Chantal MARCHAND a été nommée secrétaire de séance</i>	

Monsieur Philippe HELF, Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration, propose au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2022 du Budget Principal, soit 234 474,43 €.

Deux possibilités sont proposées aux membres du Conseil Municipal :

- Affecter le résultat de fonctionnement en totalité sur la section d'investissement, pour ce qui concerne le Budget Principal,
- Reporter la somme en « excédent de fonctionnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité :**

- d'**AFFECTER** la totalité du résultat de fonctionnement en section d'investissement du Budget Principal 2022,
- d'**INSCRIRE** la somme de 234 474,43 € au compte 1068 du BP 2023

Le Secrétaire de séance,

Chantal MARCHAND



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

